



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL À CANDIDATURE
« Les élèves normands font leurs courts »
2026-2027

Concours de courts-métrages sur un thème donné en partenariat avec les partenaires culturels d'éducation à l'image de l'académie.

I- PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

La délégation académique à l'action culturelle et l'inspection pédagogique régionale en charge du dossier cinéma-audiovisuel, en lien avec les partenaires culturels de l'académie, à savoir Normandie Images et le Café des Images lancent pour la première année un **concours de court-métrages** intitulé « **Les élèves normands font leurs courts** ».

Ce nouveau temps fort autour du cinéma a pour but de partager et reconnaître la créativité de tous les élèves normands **du premier et du second degré** dans le domaine de l'écriture audiovisuelle, en images et en son.

Thème de l'année 2026-2027 : « MA NORMANDIE »

En résonance avec la thématique territoriale « Millénium, année européenne des normands (1027-2027) », **la thématique retenue cette année est « Ma Normandie »**, proposition qui invite à la fois à un travail d'appropriation mais aussi à une relecture artistique. Tout les domaines de l'EAC peuvent être convoqués à travers cette production audiovisuelle pour autant qu'elle s'inscrive dans la thématique retenue. D'une durée maximale de 5 minutes, et de forme libre (reportage, documentaire, fiction, animation, stop-motion...), chaque court-métrage sera accompagné d'un court document de présentation (un page maximum format A4), précisant le contexte, les modalités de travail, le nombre et le niveau de classe des élèves engagés du primaire au lycée. Un possible travail- inter degrés devra, s'il y a lieu, être mentionné.

Pour les établissements scolaires qui ont construit un jumelage avec un établissement à l'étranger, il est possible de proposer un travail collaboratif, notamment dans le cadre de Millénium, année européenne des Normands.

II – VALORISATION

En fin d'année scolaire, un jury réunissant à la fois des élèves et des acteurs de l'audiovisuel au sein de l'académie, se réunira et sélectionnera les lauréats en fonction des trois catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : prix du premier degré
- 2^{ème} catégorie : prix des classes des collèges
- 3^{ème} catégorie : prix des classes des lycées

Toutes les productions seront valorisées sur le site de la DAAC, chaque prix donnera lieu à une récompense (places du cinéma, livres etc) remise en fin d'année.

La diffusion des productions se fera sur le site de la DAAC. Elles seront également téléchargeables par les professeurs en vue d'une possible diffusion dans leurs classes.

III-CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Juin 2026 : appel à candidature lancé par la DAAC, l'inspection régionale de cinéma-audiovisuel et relayé par les différents partenaires.

16 octobre : date limite de réception des candidatures sur ADAGE.

1^{er} Février 2027 : date à partir de laquelle les fichiers peuvent être envoyés via l'application FileSender

1^{er} mars 2027 : date limite d'envoi des courts-métrages via l'application FileSender (détails dans « documents d'accompagnement »)

Mars 2027 : visionnage et sélection par le jury des courts-métrages.

31 mars 2027 : proclamation des lauréats et remise des prix.

Pour les modalités, se référer au cahier des charges téléchargeable dans la rubrique « document d'accompagnement ».